

TL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-365 du 7 Septembre 1988

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur,
de l'intérim du Camarade Irénée ZINSOU, Ministre
du Travail et des Affaires Sociales pour
compter du 10 AOUT 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRET

Article 1er.- Pour compter du 10 Août 1988, le Camarade Vincent GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé de l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Irénée ZINSOU.

Article 2.- Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Septembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEM 4 ANR 2 PC 6 PPC 2 MET-MIAS 6 Autres Ministères 13
DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC.-ONEPI 3 BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.